



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 mars 2026

Délibération n°2026-19 : Fixation du nombre d'administrateurs au Centre Communal d'Action Social (CCAS)

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 25 mars 2026, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Vincent PAIN, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :			
Absents :			
Secrétaire :	M. Alain SCHMITT		

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 et suivants,

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et que les articles L 123-6 et R 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus,

Monsieur le Maire propose de fixer à cinq le nombre d'administrateurs du CCAS,

Sur rapport de M. le Maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Article unique : fixe à 5 le nombre de conseillers municipaux élus et à 5 le nombre de personnes nommées par arrêté municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260331-2026-19-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026